



Centre
Régional de la
propriété
forestière
de Champagne-Ardenne

Code des bonnes pratiques sylvicoles

MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard
Route de Suippes
51000 CHÂLONS EN CHAMPAGNE

☎ 03.26.65.18.25

☎ 03.26.65.47.30

✉ champagneardenne@crpf.fr

SOMMAIRE

- ◆ Préambule
- ◆ La gestion des forêts et bois privés
- ① Le taillis simple
- ② Jeunes peuplements issus de régénérations naturelles
- ③ Jeunes peuplements issus de plantations
- ④ Le mélange taillis-futaie
- ⑤ La futaie irrégulière
- ⑥ La futaie régulière feuillue
- ⑦ La futaie régulière résineuse
- ⑧ La peupleraie
- ◆ La forêt et l'environnement
- ◆ Glossaire
- ◆ Les régions naturelles de Champagne-Ardenne



*Approuvé le 19 Décembre 2005
par Monsieur le Préfet de la Région Champagne-Ardenne*

Préambule

Le C.B.P.S. a été instauré pour servir de document de gestion aux propriétaires des bois et forêts ne relevant pas du régime du plan simple de gestion.

L'article L.222-6 II du Code Forestier en détaille le contenu et en confie la rédaction au C.R.P.F.

«Le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles prévu au III de l'article L.8 comprend, par région naturelle ou groupe de régions naturelles, des recommandations essentielles conformes à une gestion durable en prenant en compte les usages locaux et portant tant sur la conduite des grands types de peuplements que sur les conditions que doit remplir une parcelle forestière pour que sa gestion durable soit possible. Ce document est élaboré par chaque Centre Régional de la Propriété Forestière et approuvé par le représentant de l'Etat dans la région après avis de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers.»

Le propriétaire qui le souhaite y adhère pour une durée de 10 ans (Art.R.222-29 du Code Forestier).

Ses bois sont alors présumés présenter des garanties de gestion durable (Art.L.8 III du Code Forestier).

Il pourra donc accéder aux aides publiques, (Art.L.7 du Code Forestier) et bénéficier des mesures d'allègements fiscaux prévus au C.G.I.

L'article L.5 du Code Forestier stipule que le propriétaire de bois, forêt et terrains à boiser doit leur appliquer une gestion durable.

La conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe en 1993 a défini la gestion forestière durable comme :

la gestion et l'utilisation des forêts et terrains forestiers d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur biodiversité, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur potentiel à satisfaire, maintenant et dans le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes, aux niveaux local, national et global et sans causer de dommage à d'autres écosystèmes.

En pratique, après avoir lu les pages qui suivent, le propriétaire renseigne la déclaration jointe, la date, la signe et la renvoie au C.R.P.F. qui enregistrera son engagement.

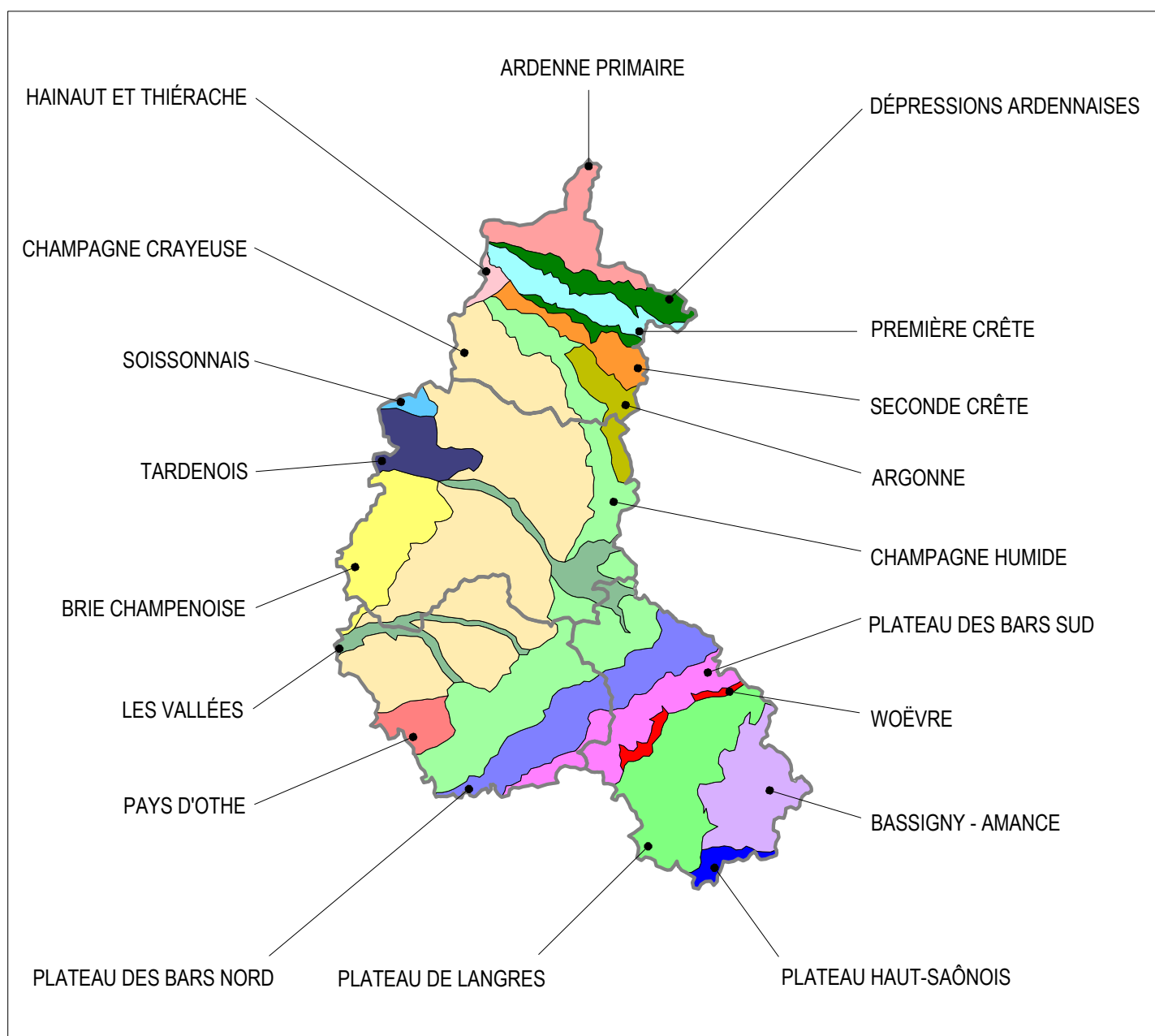
Le propriétaire appliquera dès lors les préconisations du présent code les plus adaptées aux peuplements de ses parcelles.

Les régions naturelles de Champagne-Ardenne

La région Champagne-Ardenne est découpée en 19 régions naturelles forestières.

Les faibles différences de climat et de sol qui sont à l'origine de ce découpage géographique ne justifient pas la définition de techniques sylvicoles spécifiques pour chaque région naturelle. Les recommandations de ce C.B.P.S. sont donc valables pour l'ensemble du territoire de la Champagne-Ardenne.

Le sylviculteur s'assurera toutefois de l'adaptation des essences aux différentes stations forestières rencontrées grâce aux indications fournies par les guides simplifiés pour l'identification des types de stations forestières ou les catalogues de stations (ils couvrent la quasi totalité de la région administrative).



*Si vous rencontrez quelques difficultés !
Si vous avez besoin de renseignements !*

Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne

MRFB - Complexe Agricole du Mt Bernard - Route de Suippes

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

☎ 03.26.65.18.25

☎ 03.26.65.47.30

✉ champagneardenne@crpf.fr

Antenne des Ardennes

17 rue du Château - VILLERS SEMEUSE - 08013 CHARLEVILLE-MEZIERES

☎ 03.24.57.61.88

☎ 03.24.32.52.85

Antenne de l'Aube

42 rue de la Paix - B.P. 3070 - 10012 TROYES CEDEX

☎ 03.25.73.24.88

☎ 03.25.40.11.94

Antenne de Montmirail

Secteur Ouest Marnais - Centre Social La Rochefoucauld - Rue St Vincent de Paul - B.P. 28 - 51210 MONTMIRAIL

☎ 03.26.81.65.03

☎ 03.26.42.48.91

Antenne de Haute-Marne

6 rue Bouchardon - B.P. 106 - 52003 CHAUMONT

☎ 03.25.03.40.84

☎ 03.25.01.05.50

La gestion des forêts et bois privés

◆ Les grandes fonctions de la forêt

La forêt de notre région a été façonnée par des générations de sylviculteurs. C'est une «nature cultivée».

L'aspect économique (vente de bois) reste l'épine dorsale du bon fonctionnement de la forêt privée. Abandonner cette fonction serait préjudiciable aux autres «utilités» de ce milieu riche et diversifié. Une bonne gestion sylvicole doit donc permettre de produire, à des coûts raisonnables, du bois de qualité pour les générations actuelles et futures.

La gestion durable de ce milieu tient compte de :

- * la préservation de l'environnement vivant, en adoptant des pratiques respectueuses de la diversité végétale et animale (biodiversité),
- * la préservation des sols et de l'eau,
- * la qualité de nos paysages,
- * la capacité de loisirs offerte par la forêt (chasse, promenade, sport...).

◆ Bien connaître pour bien pratiquer

La fertilité du sol, l'alimentation en eau, le climat font que l'on rencontre des conditions naturelles dépendantes du territoire. La prise en compte de cette diversité permet de prendre la bonne décision de planter, de favoriser telle ou telle essence.

La richesse économique d'un bois est représentée par la quantité et la qualité des bois qui le composent. Apprécier la valeur actuelle et future de ses parcelles permet d'orienter ses choix.

Travailler en forêt, exploiter du bois, mais aussi surveiller l'aspect sanitaire des peuplements nécessite un minimum d'infrastructures. L'accès aux parcelles forestières doit être aménagé au mieux.

Des éléments du patrimoine remarquable, naturels, architecturaux ou paysagers peuvent exister dans la forêt ou à proximité. L'inventaire de ces richesses et leur mise en valeur, contribuent à la qualité d'un territoire.

◆ Etre propriétaire, c'est raisonner en gestionnaire aujourd'hui pour demain

Chaque parcelle forestière, en fonction des éléments analysés, peut être gérée en fonction des objectifs de son propriétaire.

La question primordiale à se poser est donc :

«Que faire de mes bois ?»

Et en fonction des priorités qui se dégageront :

«Quelles actions engager pour y arriver ?»

Si la réponse à la première question est uniquement du ressort du propriétaire, la seconde doit s'inspirer du code de bonnes pratiques sylvicoles.

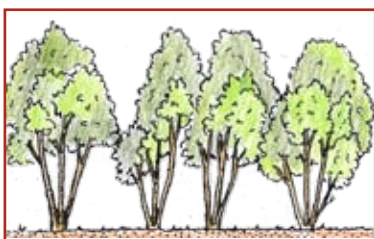
Principes essentiels

- * Favoriser ou planter la bonne essence au bon endroit, en fonction de la richesse du sol et de son alimentation en eau, en conformité avec les préconisations du SRGS.
- * Après toute coupe rase, en l'absence de régénération naturelle satisfaisante, prendre dans un délai maximum de 5 ans, les mesures nécessaires pour assurer la reconstitution du peuplement forestier (plantation, complément de régénération).
- * Proscrire les coupes ou interventions qui mettent en péril la pérennité et la qualité du peuplement ou son renouvellement.
- * S'informer et informer les intervenants opérant à sa demande sur les modalités de respect des sols ou milieux fragiles lors de la mise en oeuvre des exploitations ou travaux forestiers pour adapter la circulation des engins.
- * S'informer sur l'existence d'espèces et milieux réglementairement protégés ou remarquables et les faire connaître aux intervenants opérant à sa demande afin de les préserver. En particulier, en site Natura 2000, éviter toute action susceptible de détruire volontairement les habitats d'intérêt communautaire présents dans la forêt et répertoriés dans le document d'objectif.

Les types de peuplements

Pour gérer durablement sa forêt, il faut d'abord la connaître et savoir reconnaître les types de peuplements qui la composent.

① Taillis simple



② Jeunes peuplements issus de régénérations naturelles



③ Jeunes peuplements issus de plantations



④ Mélange taillis-futaie



⑤ Futaie irrégulière



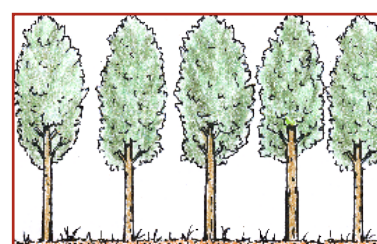
⑥ Futaie régulière feuillue



⑦ Futaie régulière résineuse



⑧ Peupleraie





Taillis simple

DES PRINCIPES DE SYLVICULTURE...

- Pour le taillis simple balivable qui se distingue par la présence d'arbres d'avenir vigoureux et bien répartis dans la parcelle :
 - * choisir parmi les arbres de franc-pied d'essences nobles et précieuses adaptées à la station 60 arbres d'avenir au moins (baliveaux) vigoureux au houppier équilibré, les repérer et les détourer.
 - * proscrire le brûlage des rémanents pour éviter de blesser les arbres d'avenir.
- Pour le taillis simple non balivable, caractérisé par une présence insuffisante d'arbres d'avenir :
 - * espacer suffisamment les coupes rases de taillis (20 ans minimum) pour permettre la reconstitution des réserves du sol.
 - * proscrire le brûlage des rémanents pour minimiser les exportations de matière organique.

Peuplement constitué de tiges issues de rejets de souches et de drageons. Les brins d'une même souche constituent une cépée. Ils ont le même âge et se concurrencent fortement.

Des arbres de franc-pied, issus de graines, peuvent venir se mêler à ce peuplement généralement très dense.

La composition en essence d'un taillis, la proportion d'arbre de franc pied, le niveau de concurrence entre les différents sujets, son âge sont autant de caractéristiques qui contribuent à une variabilité importante dans l'aspect que peut prendre ce type de peuplement.

Particularités régionales

Les surfaces forestières couvertes par des peuplements de taillis sont en baisse dans la région. La technique de balivage, vulgarisée largement ces vingt dernières années, y a largement contribué.



...POUR UNE GESTION DURABLE

LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉES...

➤ Le balivage des taillis simples :

- * permettre par des opérations régulières et fréquentes le développement harmonieux des arbres d'avenir repérés et ainsi convertir directement le peuplement en mélange taillis-futaie ou en futaie régulière feuillue.
- * favoriser, si possible, la diversité d'essences parmi les arbres choisis.
- * détourner progressivement et régulièrement les houppiers des baliveaux repérés en conservant au maximum le sous-étage (tête à la lumière/tronc à l'ombre !).
- * ne pas empiler les produits de l'exploitation contre les baliveaux.
- * installer des cloisonnements d'exploitation pour permettre, en plus de leur utilité reconnue habituellement, des interventions douces et fréquentes.

➤ Le maintien en taillis simple :

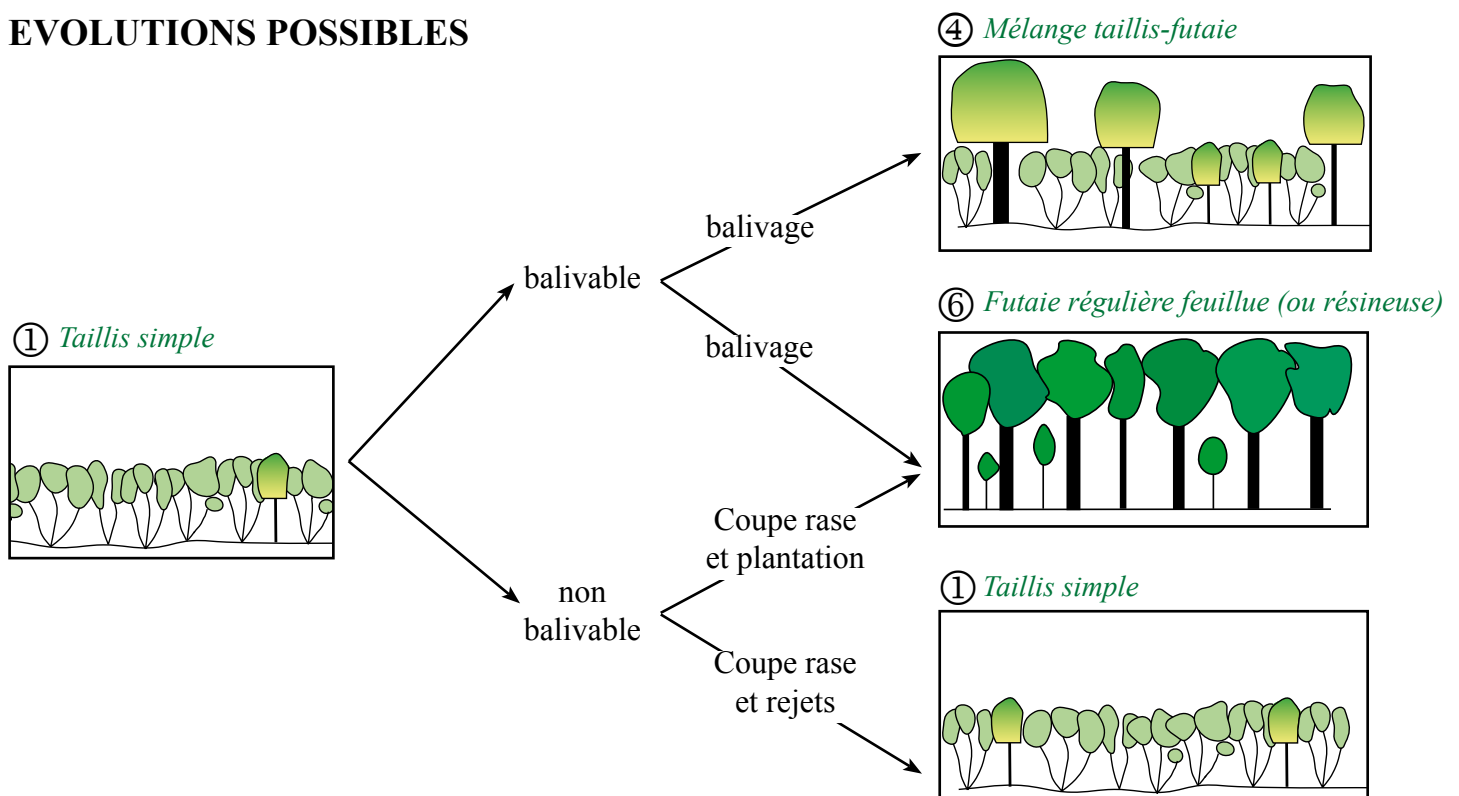
- * éviter de trop laisser vieillir le peuplement au risque de voir les souches ne pas rejeter.
- * éviter les coupes rases d'un seul tenant sur une trop grande surface.
- * mettre en place un réseau de cloisonnements d'exploitation pour éviter le tassement généralisé du sol sur l'ensemble de la parcelle.

➤ La transformation par plantation :

- * planter après coupe rase ou en l'absence de rejet ou de régénération naturelle une ou des essences adaptées au milieu et entretenir la plantation.

...POUR UNE GESTION DURABLE

EVOLUTIONS POSSIBLES



Jeunes peuplements issus de régénérations naturelles



DES PRINCIPES DE SYLVICULTURE...

La régénération naturelle s'effectue le plus souvent par coupes progressives, enlevant les arbres semenciers au fur et à mesure de l'installation du semis (en général 4 coupes sur 15 ans).

Les dégagements permettront aux jeunes semis de s'affranchir de la concurrence des plantes herbacées et semi-ligneuses. On évitera de conserver lors des dégagements les essences non adaptées à la station.

Dans les régénérations au sein des futaies irrégulières ou des mélanges futaie-taillis après les dégagements indispensables, on interviendra en détourage lorsque les jeunes tiges s'individualiseront.

La régénération naturelle est obtenue par ensemencement des arbres en place et/ou des parcelles voisines pour les essences à graines légères.

Son abondance peut être très variable, mais il n'est pas nécessaire de rechercher des «brosses de semis».

La régénération naturelle est utilisée pour renouveler des peuplements (ou parties de peuplements) présentant une bonne qualité et arrivés à exploitabilité.

Particularités régionales

Les glandées massives de chênes sessiles ou pédonculés sont peu fréquentes (tous les 8 à 10 ans) mais des glandées partielles sont plus régulières.

Le hêtre et les autres essences ont des fructifications régulières

Le frêne et l'érable sycomore peuvent se montrer localement très envahissants.



...POUR UNE GESTION DURABLE

LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉES...

Eviter les mises en régénération naturelle sur des surfaces supérieures à 5 hectares d'un seul tenant (changement de microclimat, dégradation des paysages). Ne pas mettre en régénération les zones portant des arbres trop jeunes qui gagnent à grossir encore.

Préférer une régénération naturelle diffuse mieux adaptée que la plantation dans les situations difficiles où il est déconseillé d'effectuer des travaux lourds.

Mettre en place des plantations complémentaires peut s'avérer nécessaire.

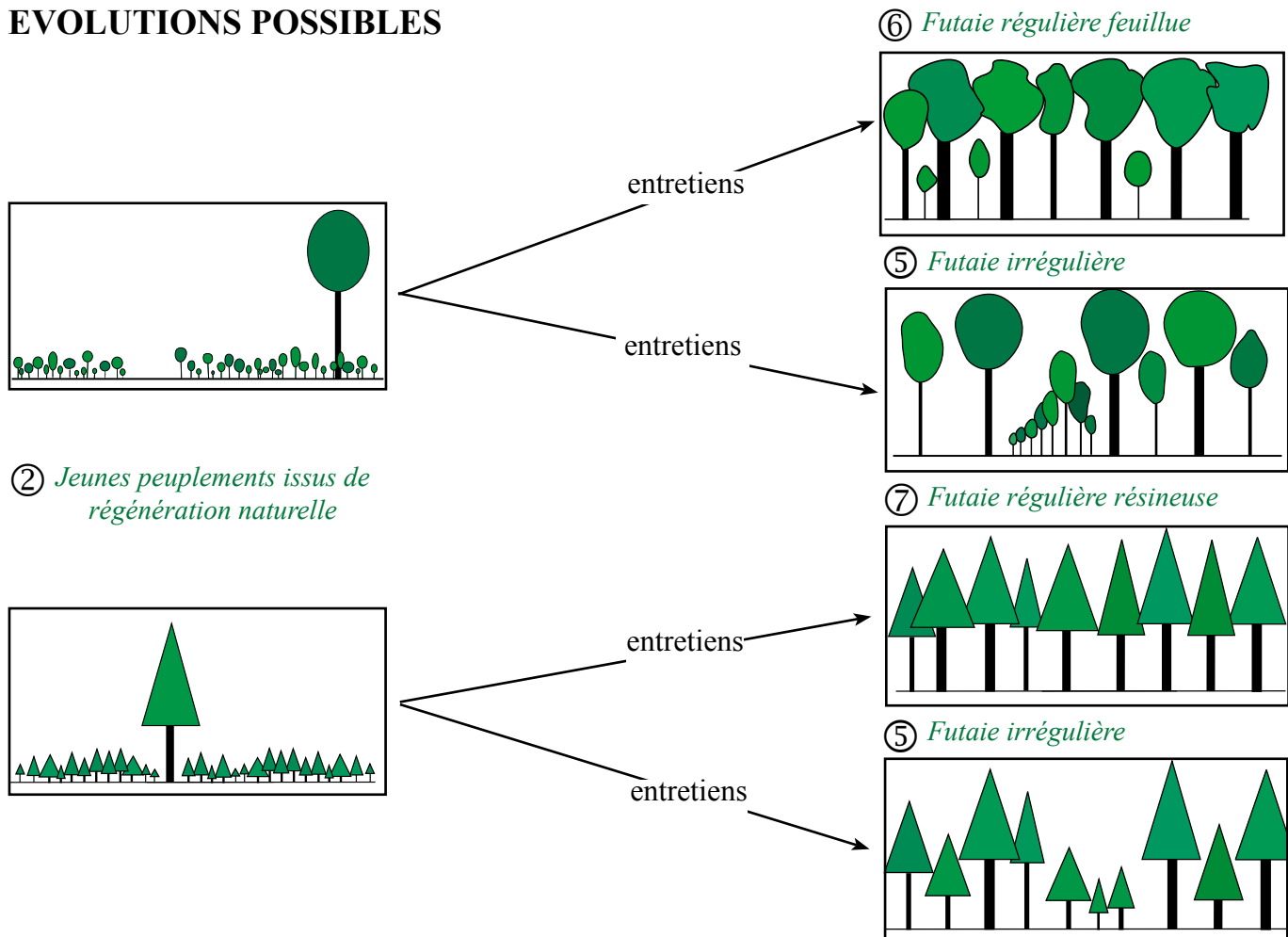
Contenir le développement des espèces arborescentes se montrant particulièrement envahissantes au détriment des essences recherchées, ceci d'autant plus qu'elles peuvent ne pas être adaptées à la station (c'est assez souvent le cas du frêne sur les sols calcaires plutôt secs où il peut faire illusion les premières années).

Diversifier les essences en profitant de la présence de tiges de feuillus précieux, de fruitiers voire de quelques brins d'essences secondaires lors des dépressages. Les essences sans valeur économique peuvent avoir un rôle d'éducation du peuplement d'avenir, de plus elles maintiennent un couvert au sol.

Réaliser un dépressage entamera une sélection parmi les tiges des essences de valeur pour les amener au stade de la 1^{ère} éclaircie.

...POUR UNE GESTION DURABLE

EVOLUTIONS POSSIBLES



Jeunes peuplements issus de plantations ^③



DES PRINCIPES DE SYLVICULTURE...

La plantation peut être effectuée en plein, par bandes ou en enrichissement.

Elle a pour objet :

- * d'assurer le renouvellement de peuplements arrivés à maturité.
- * de remplacer un peuplement médiocre, mal adapté à la station par un autre de meilleure vitalité et plus productif.
- * de pallier un défaut ou une mauvaise adaptation de la régénération naturelle.

Particularités régionales

Après une période d'enrésinement par plantation jusque dans les années 1970, la tendance s'est inversée avec une augmentation des plantations feuillues : chênes, hêtre et feuillus précieux.

On choisira une ou des essences adaptées au sol et au climat après étude de la station à replanter en suivant les recommandations du catalogue des stations forestières local ou du guide simplifié s'il existe.

Un entretien régulier pour limiter les effets négatifs de la végétation concurrente devra être assuré. La végétation concurrente sera maîtrisée mais non éradiquée. Elle peut être une source de recrutement de tiges d'appoint de qualité.

L'objectif recherché est l'obtention d'un peuplement de qualité composé d'arbres bien conformés et régulièrement répartis.



...POUR UNE GESTION DURABLE

LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉES...

Eviter les coupes rases et les plantations de plus de 5 hectares d'un seul tenant (dégradation des sols, des paysages, changement de microclimat, perte de biodiversité).

Travailler d'abord les terrains sur lesquels on peut attendre une forte productivité. Laisser évoluer naturellement les zones peu productives qui sont le plus souvent biologiquement riches (sols superficiels secs ou au contraire trop humides, fortes pentes, ...).

Préparer le terrain pour une bonne installation des plants. L'opération peut dans certains cas se réduire à une bonne organisation de la coupe.

Choisir les provenances de qualité préconisées par le CEMAGREF (informations disponibles au C.R.P.F.) en donnant la préférence aux origines locales.

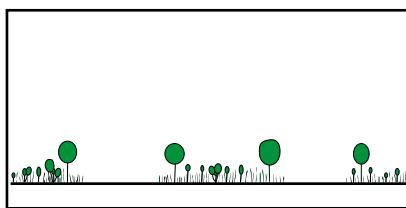
Effectuer la plantation soigneusement. Une protection des plants contre les dégâts de gibier sera mise en place en cas de besoin. Introduire des bouquets d'essences diverses afin d'améliorer la stabilité, la bonne santé du peuplement et la biodiversité.

Installer un peuplement d'accompagnement à côté de l'essence objectif en l'absence de recru notamment dans les boisements feuillus sur terre agricole. A défaut, un suivi très rigoureux et individualisé des tiges présumées d'avenir est essentiel.

Améliorer la forme des tiges par des tailles de formation supprimant les fourches et grosses branches remontantes. L'élagage progressif, au ras du tronc, des branches basses jusqu'à une hauteur de 6 m complétera l'opération pour l'obtention d'un bois de qualité, net de noeuds.

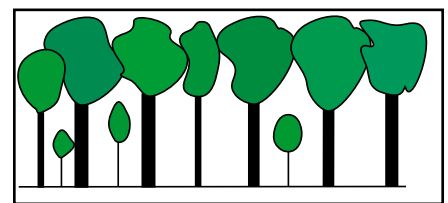
...POUR UNE GESTION DURABLE

EVOLUTIONS POSSIBLES

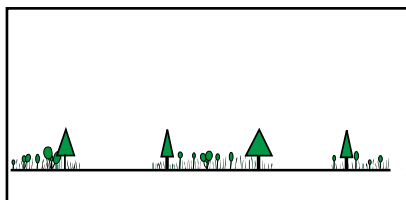


entretiens

⑥ *Futaie régulière feuillue*

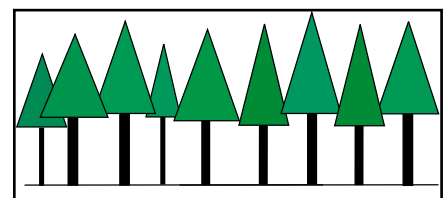


③ *Jeunes peuplements issus de plantation*



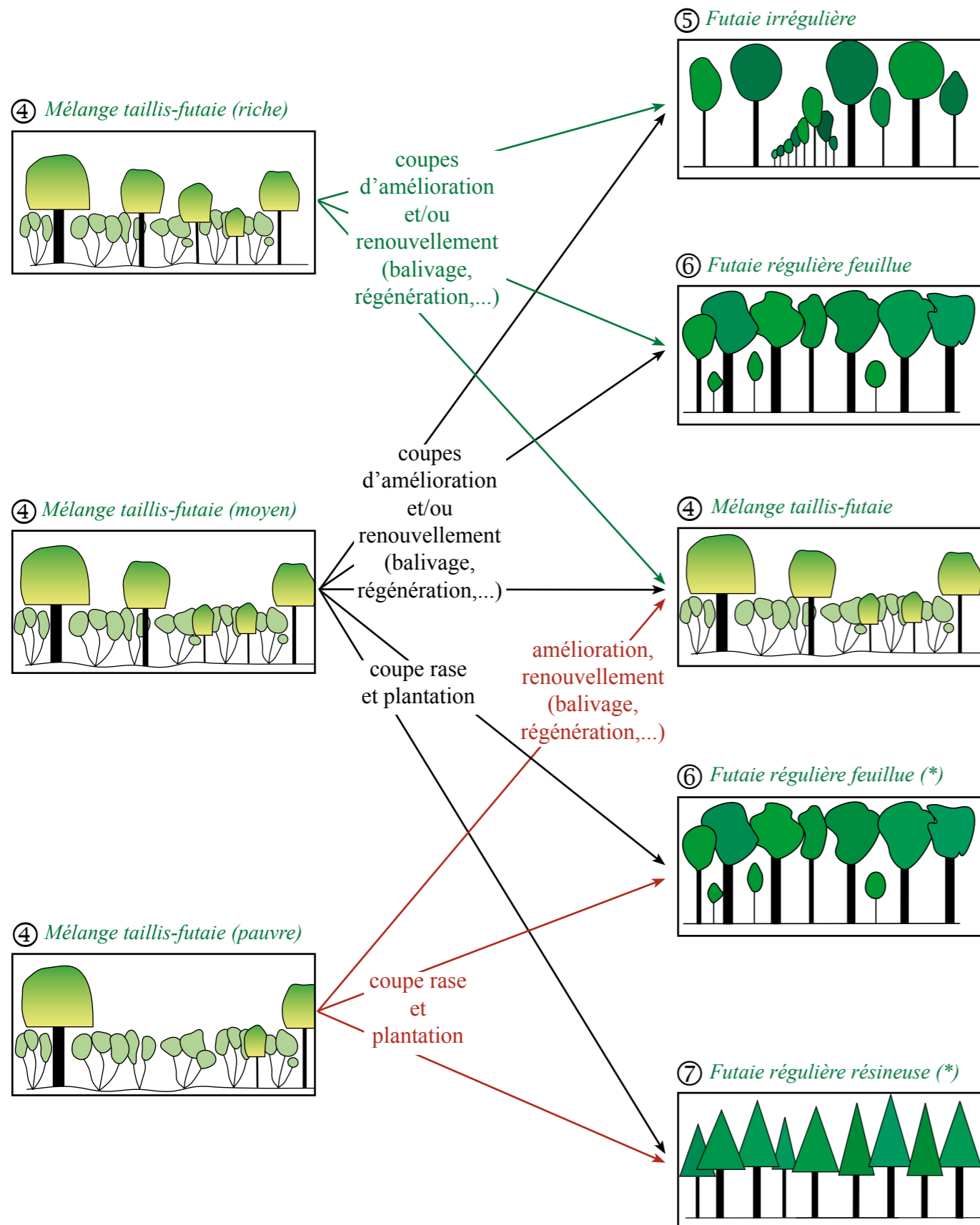
entretiens

⑦ *Futaie régulière résineuse*



EVOLUTIONS POSSIBLES

Plusieurs alternatives d'évolution sont envisageables en fonction de la structure, la composition et la richesse du peuplement tant au niveau de la futaie que du taillis, mais également en fonction des potentialités du milieu :



(*) Le choix de l'essence sera fait en fonction des recommandations du catalogue des stations.

④

Mélange taillis-futaie



DES PRINCIPES DE SYLVICULTURE...

- * Choisir parmi les arbres de franc-pied d'essences nobles et précieuses adaptées à la station 50 arbres d'avenir au moins (baliveaux) vigoureux au houppier équilibré, les repérer et les détourner.
- * Proscrire la coupe systématique du taillis ; les brins dominés autour des réserves assurent un gainage bénéfique pour la production de bois de qualité.
- * Les dégagements permettront aux jeunes semis de s'affranchir de la concurrence des plantes herbacées et semi-ligneuses. On évitera de conserver lors des dégagements les essences non adaptées à la station. On interviendra en détournement lorsque les jeunes tiges s'individualiseront.
- * Interdire le brûlage des rémanents lors des coupes de taillis et l'empilage des stères de bois contre les baliveaux.

Peuplement à deux étages de végétation arborée.

Le taillis constitué par les cépées (rejets de souche) est dominé par la futaie qui se compose d'arbres -les réserves- d'âges et de dimensions variables, issus de graines et de drageons.

Les tiges de franc-pied et d'avenir, de l'âge du taillis sont appelées les baliveaux.

Le taillis-sous-futaie stricto sensu fait partie de ces mélanges

Particularités régionales

Ce type de peuplement représente plus des 2/3 de la surface feuillue de la région. De grandes variations existent, tant au niveau de la composition que de la richesse. Si les chênes et le hêtre constituent généralement les essences principales, les feuillus précieux (érables, frêne, merisier, alisiers...) sont généralement bien représentés.



...POUR UNE GESTION DURABLE

LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉES...

➤ D'une manière générale :

- * privilégier les arbres de valeur bien répartis et aptes à produire à terme du bois de qualité à l'occasion de chaque passage en coupe, en parallèle à la récolte des bois arrivés à maturité. De plus, il faut assurer le renouvellement en recrutant des baliveaux dans le taillis et en favorisant l'apparition et le développement de régénération naturelle.
- * effectuer, avant toute intervention, une analyse du peuplement afin de bien appréhender la composition, la densité, la structure et la répartition des réserves, la présence de baliveaux et de semis naturels... Fréquemment, on constate que le manque de baliveaux dans le taillis et le vieillissement de la futaie constituent une difficulté pour la continuité de ce traitement.
- * intervenir en coupe pour privilégier le développement des arbres de qualité des différentes essences adaptées à la station et pour augmenter la vitalité et la bonne santé du peuplement.
- * favoriser tout arbre, quelle que soit sa dimension, apte à produire à terme du bois de qualité.
- * ouvrir le peuplement pour apporter une lumière dosée et permettre ainsi l'installation de semis naturels.
- * prévoir des interventions nécessaires pour tirer parti des semis naturels (dégagements).
- * mettre en place un réseau de cloisonnements d'exploitation (par exemple : tous les 25 à 30 m).
- * envisager les possibilités d'évolution en fonction de la structure, de la richesse du peuplement ainsi que des potentialités du milieu : conversion en futaie irrégulière, en futaie régulière voire transformation par reboisement, de préférence en feuillus.

➤ Peuplement riche en réserves (+ de 80 réserves par hectare bien réparties)

La coupe intervient principalement au niveau de la futaie et a un caractère d'éclaircie-amélioration avec une vocation sanitaire.

Le taillis joue essentiellement un rôle d'accompagnement et de gainage des réserves. La densité du taillis est inversement proportionnelle à la richesse de la futaie :

- * assurer le renouvellement du peuplement (recrutement de baliveaux, régénération naturelle...) si la réserve se compose essentiellement de gros bois.

➤ Peuplement de richesse moyenne (entre 40 et 80 réserves par hectare bien réparties) :

- * assurer la récolte des arbres mûrs, des arbres dépérissants et l'éclaircie des bouquets denses dans la futaie.
- * recruter des baliveaux et réaliser une coupe partielle du taillis en conservant suffisamment de brins pour assurer le rôle d'accompagnement (1 tous les 4 à 5 mètres) et notamment de gainage des arbres de la réserve.
- * assurer le renouvellement des peuplements si la réserve se compose en majorité de gros bois (régénération naturelle, enrichissement, plantation en plein après coupe rase).

➤ Peuplement pauvre en réserves (- de 40 réserves par hectare) :

- * limiter les prélèvements à des coupes à vocation sanitaire.
- * recruter des baliveaux dans le taillis ou provoquer l'apparition de régénération naturelle. En cas d'impossibilité, à terme avoir recours à un reboisement après coupe rase ou à des plantations d'enrichissement.

...POUR UNE GESTION DURABLE



Futaie irrégulière

DES PRINCIPES DE SYLVICULTURE...

Les coupes interviennent à rotation courte (8 à 12 ans).

Elles récoltent les bois arrivés à maturité, pratiquent une éclaircie dans les bois moyens, sélectionnent les jeunes bois d'avenir.

Proscrire l'exploitation des arbres de qualité qui gagnent à grossir encore.

Dans les régénérations après les dégagements indispensables, on interviendra en détourage lorsque les jeunes tiges s'individualiseront.

Peuplement à plusieurs étages de végétation où cohabitent des arbres de différents âges (du semis au gros bois).

Généralement issu d'un mélange taillis-futaie, on y rencontre fréquemment un mélange d'essences feuillues et/ou résineuses.

Les tiges de franc pied sont nettement majoritaires.

Il existe de nombreuses variantes entre la futaie irrégulière et le mélange taillis-futaie.

Particularités régionales

La futaie irrégulière est relativement récente dans la région en dehors des zones de vallées dans lesquelles le frêne et l'érable sycomore dominant.



...POUR UNE GESTION DURABLE

LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉES...

La réalisation d'inventaires périodiques permet de suivre l'évolution du peuplement et d'ajuster le prélèvement. Dans une parcelle en équilibre, le prélèvement lors de la coupe est égal à la production.

Valoriser l'existant, augmenter la vitalité et la bonne santé du peuplement par des coupes privilégiant le développement des arbres de qualité des différentes essences dans toutes les catégories de grosseurs. Un passage à mi-rotation peut être nécessaire pour la mise en valeur des plus jeunes tiges.

Tendre vers un équilibre dans les essences et les proportions des diverses classes d'âge.

Permettre grâce à un apport bien dosé de lumière :

- * l'installation d'une régénération naturelle suffisante,
- * une forte diversité biologique,
- * l'amélioration des zones de gagnage des animaux.

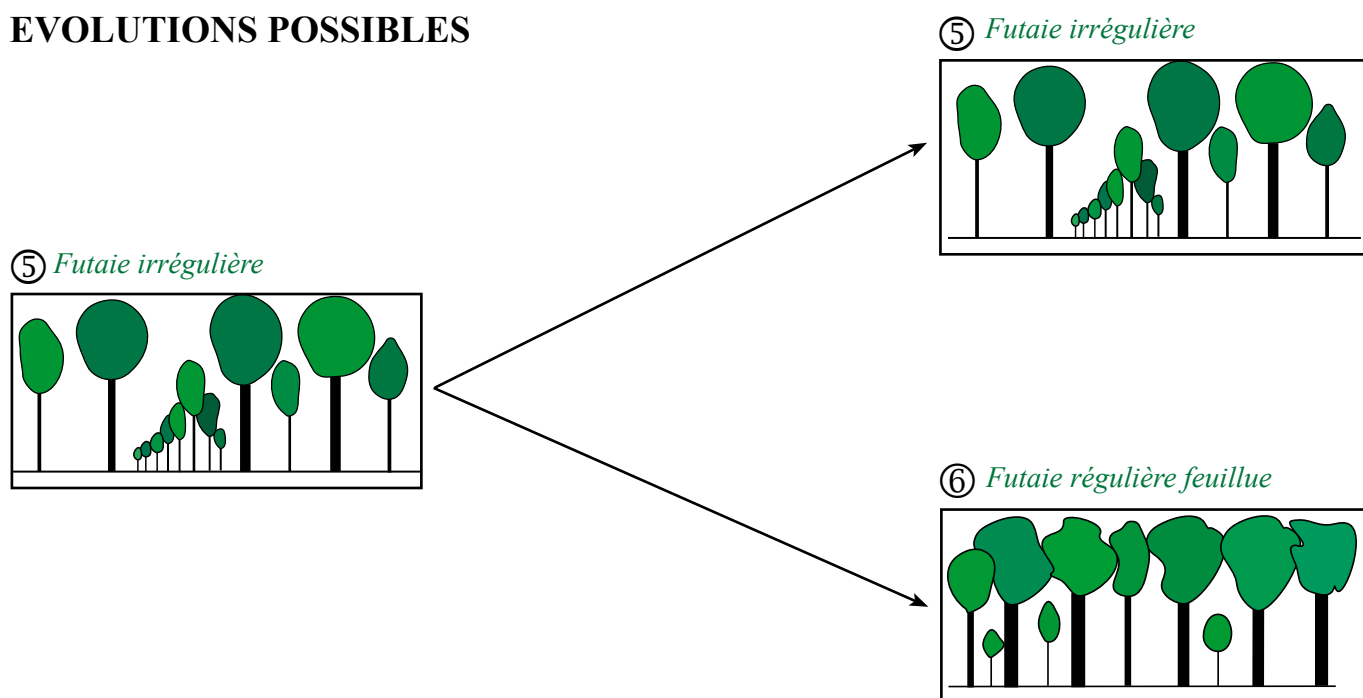
Créer, si nécessaire, un réseau de cloisonnements d'exploitation pour canaliser le passage des engins de débardage et éviter le tassement généralisé du sol de la parcelle.

Réaliser des travaux généralement nécessaires :

- * abattage de brins et perches pour doser la lumière,
- * dégagements de semis, dépressage, détourage auxquels peuvent s'adjoindre quelques plantations d'enrichissement et la taille ou l'élagage d'arbres d'avenir.

...POUR UNE GESTION DURABLE

EVOLUTIONS POSSIBLES



Futaie régulière feuillue



DES PRINCIPES DE SYLVICULTURE...

Des dégagements et éventuellement des dépressages seront réalisés dans le jeune âge (voir les fiches ② et ③).

Des éclaircies tous les 5 à 10 ans amélioreront la qualité et permettront d'obtenir un peuplement final constitué de 60 à 100 arbres de qualité par hectare.

Le sous-étage qui assure un rôle bénéfique notamment pour le gainage des arbres d'avenir sera maintenu.

Le renouvellement du peuplement interviendra lorsque les arbres sont mûrs par ensemencement naturel grâce à des coupes progressives ou par des plantations après coupe rase.

Peuplement issu de semis naturels ou de plantation, avec des arbres sensiblement du même âge et de dimensions voisines.

Le peuplement peut se composer d'une seule essence mais aussi couramment de plusieurs en mélange. On trouve également des peuplements mixtes à base de feuillus et de résineux.

Particularités régionales

La futaie régulière représente un pourcentage limité de la surface totale en feuillus. Cette surface est en progression grâce :

- aux plantations (*chênes, hêtre, frêne, merisier, érable sycomore...*),
- aux conversions des mélanges taillis-futaie,
- aux balivages de taillis simples.



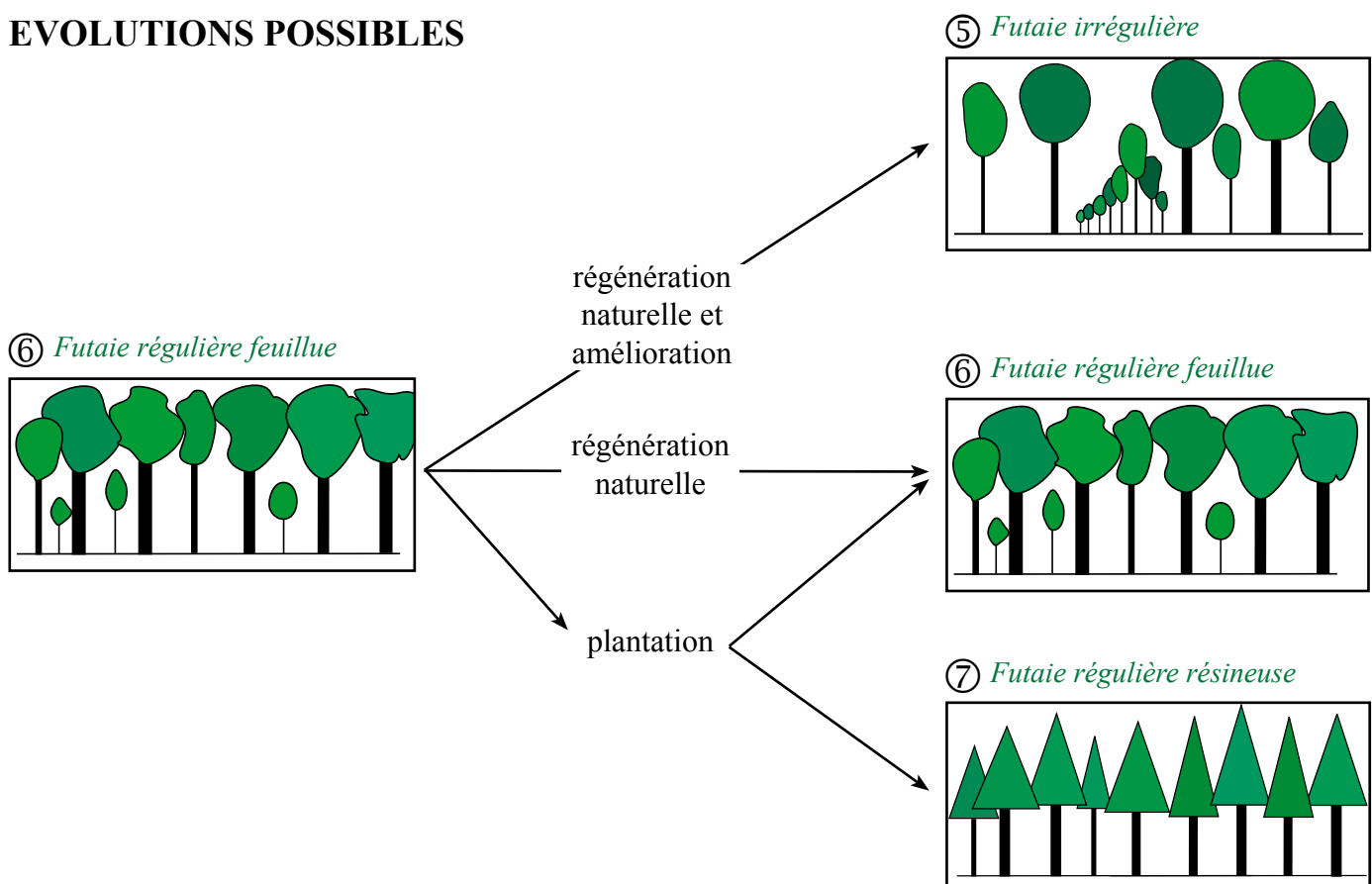
...POUR UNE GESTION DURABLE

LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉES...

- * Rechercher la diversité et favoriser le développement d'arbres d'essence précieuse en complément de l'essence dominante du peuplement.
- * Elaguer les arbres d'avenir pour améliorer leur qualité et leur valeur.
- * Ouvrir des cloisonnements d'exploitation pour limiter le tassement des sols, les blessures sur les arbres et les dégâts dans la régénération naturelle.
- * Déterminer le rythme des éclaircies ainsi que le niveau des prélèvements en fonction de la productivité du peuplement. La réalisation des éclaircies permet de concentrer la production sur les arbres d'avenir qui vont constituer le peuplement final.
- * Régénérer avec les essences en place si elles sont de bonne qualité et adaptées à la station. Préférer une transformation par plantation feuillue ou résineuse suivant les recommandations du catalogue des stations dans le cas contraire.

...POUR UNE GESTION DURABLE

EVOLUTIONS POSSIBLES





Futaie régulière résineuse

DES PRINCIPES DE SYLVICULTURE...

Des dégagements et éventuellement des dépressages seront réalisés dans le jeune âge (voir les fiches ② et ③).

Au fur et à mesure de la croissance des arbres, on favorise les mieux conformés (arbres d'avenir) grâce à des coupes d'éclaircie régulières et adaptées au peuplement.

La 1^{ère} éclaircie interviendra, pour augmenter la stabilité et la vitalité du peuplement, dès que la hauteur moyenne atteint 12 à 15 m.

Les éclaircies suivantes interviendront chaque fois que le couvert se referme.

Peuplement issu de plantations et plus rarement dans nos régions de semis naturels, avec des arbres sensiblement du même âge et de dimensions voisines.

Le peuplement peut se composer d'une seule essence ou de plusieurs en mélange. La présence de quelques feuillus n'est pas rare.

Particularités régionales

On note une forte proportion de futaies résineuses de 35 à 55 ans, résultat d'une campagne de plantations dans les années 50-70 (*épicéa commun*, *pin noir*, *pin sylvestre*, *douglas*,...).

Une partie non négligeable des futaies résineuses a été endommagée ou détruite par la tempête de décembre 1999.



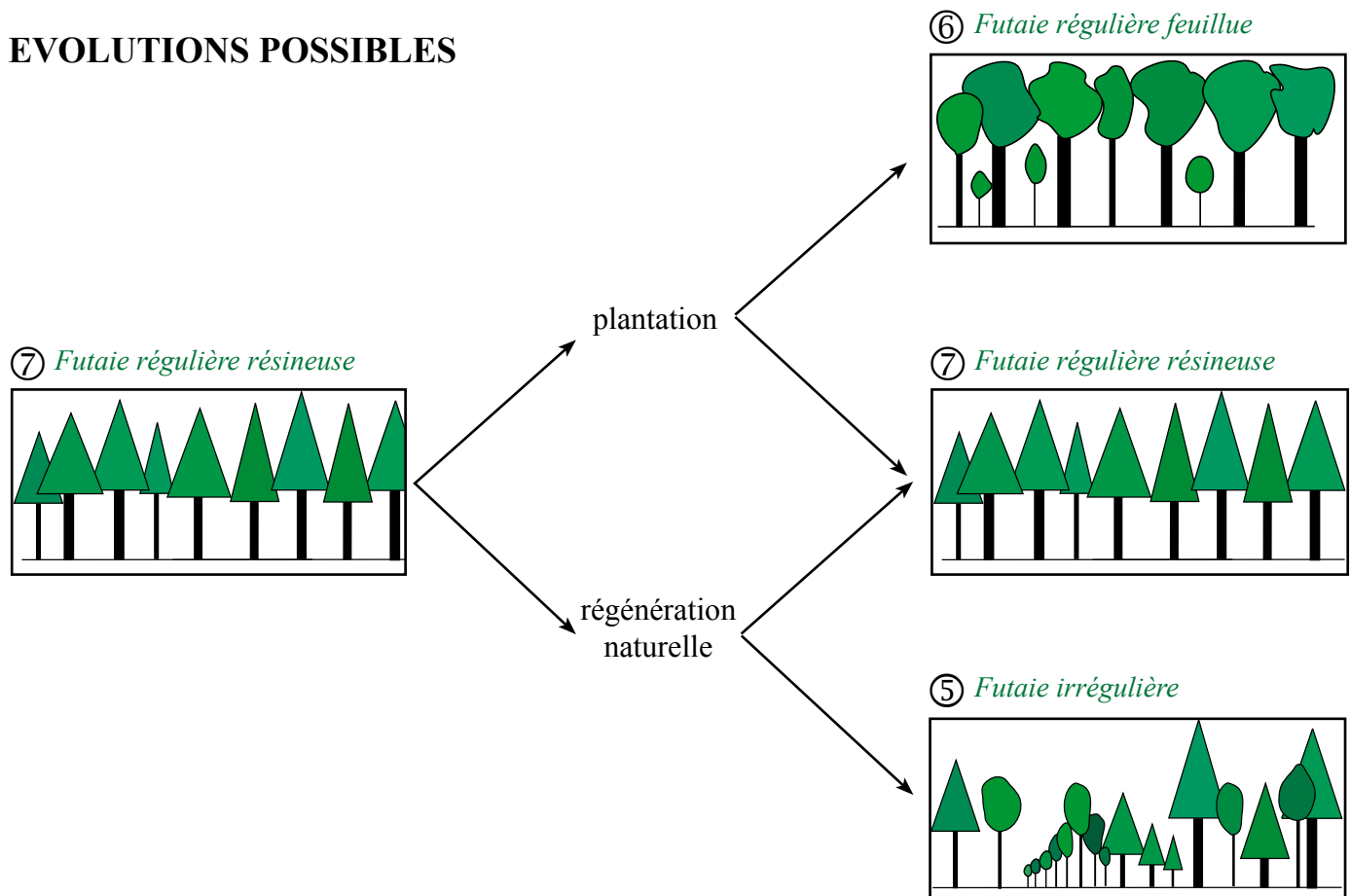
...POUR UNE GESTION DURABLE

LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉES...

- * Déterminer le rythme des éclaircies ainsi que les niveaux de prélèvement en fonction de la productivité du peuplement. La réalisation des éclaircies permet de concentrer la production sur les arbres d'avenir qui vont constituer le peuplement final.
- * Pratiquer une première éclaircie systématique (1 ligne sur 3 par exemple) si le peuplement est homogène.
- * Ouvrir des cloisonnements d'exploitation en cas d'éclaircies sélectives pour éviter le tassement des sols sur le reste de la surface et les blessures aux arbres sur pied.
- * Elaguer les arbres d'avenir pour augmenter leur valeur finale, dès qu'ils atteignent 10 à 15 cm de circonférence.
- * Préserver les semis naturels de feuillus.
- * Favoriser la diversité des essences lors des éclaircies.
- * Entamer les opérations de renouvellement (régénération naturelle ou replantation) lorsque le peuplement final parvient à maturité en tenant compte des recommandations du catalogue des stations.

...POUR UNE GESTION DURABLE

EVOLUTIONS POSSIBLES





Peupleraie

DES PRINCIPES DE SYLVICULTURE...

Le peuplier sera proscrit des zones très humides, où le sol est asphyxié toute l'année.

Le choix des cultivars à introduire sera effectué en fonction des critères stationnels.

L'utilisation éventuelle de phytocides sera limitée aux pieds des plants, uniquement les 5 premières années lorsque la concurrence de la végétation le justifie.

Peuplement issu de la plantation de plançons installés à densité définitive, il a la particularité grâce à l'existence de cultivars performants de pouvoir être récolté au bout d'une vingtaine d'années.

Les cultivars encore appelés clones ont chacun des exigences stationnelles spécifiques.

Particularités régionales

La Champagne-Ardenne est l'une des premières régions populicoles de France.

Les vents violents de la tempête de 1999 n'ont pas épargné les peupleraies exploitables. Les plus jeunes n'ont été que ponctuellement touchées. En revanche, ces dernières, constituées essentiellement de peupliers Interaméricains (Beaupré, Boelare...), subissent depuis quelques années des attaques de rouille répétées ayant pour conséquence l'affaiblissement des arbres voire leur dépérissement.



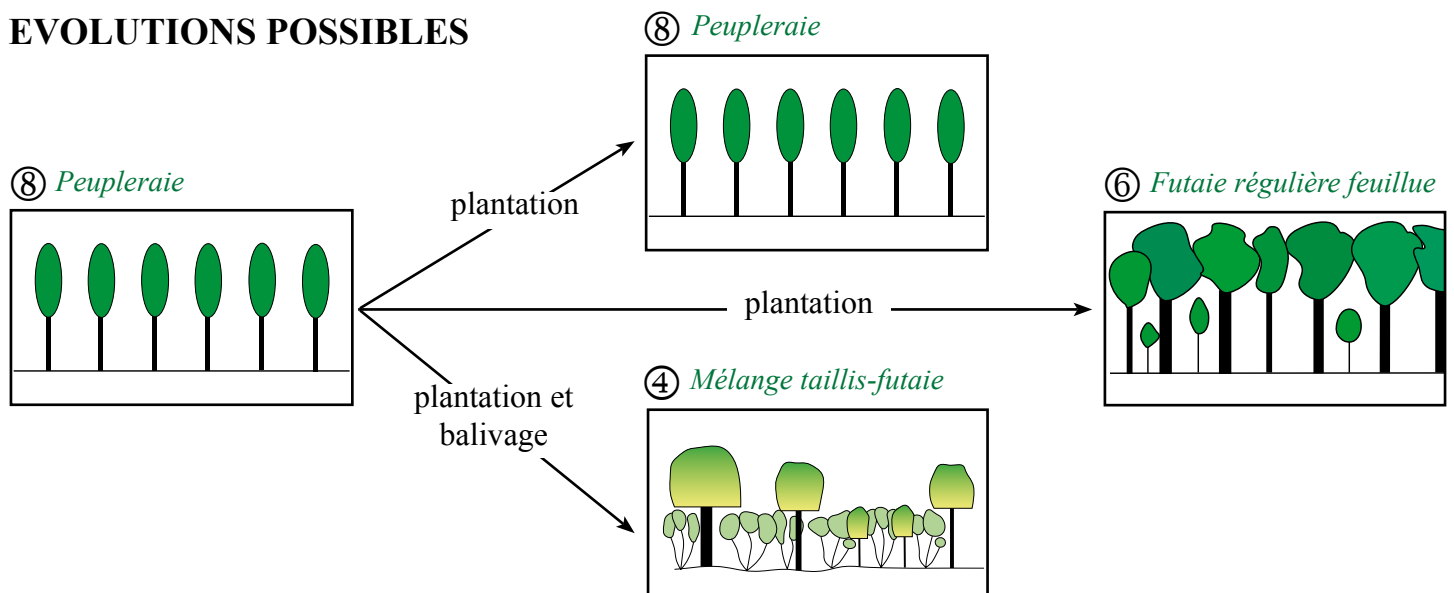
...POUR UNE GESTION DURABLE

LES BONNES PRATIQUES RECOMMANDÉES...

- * Réserver le peuplier aux stations riches en éléments minéraux et aux sols bien aérés avec une bonne alimentation en eau en période de végétation.
- * Réfléchir à l'opportunité de drainer une parcelle et à la réelle efficacité d'une telle opération dans la mesure où l'étude de la station a fait apparaître un excès d'eau prolongé, facteur limitant pour une populiculture rationnelle. Préférer ne rien faire que mal faire! Il est rappelé que les assèchements de zones humides sont soumis à déclaration entre 10 ares et 1 hectare et à autorisation au-delà d'1 hectare.
- * Assurer une préparation soignée du terrain si nécessaire. Lors de l'installation des plançons du ou des cultivars adaptés à la station, on respectera une distance de 7 m au minimum entre individus.
- * Eviter de planter à proximité immédiate des cours d'eau. On préférera maintenir ou favoriser une ripisylve, gage d'une meilleure stabilité des berges.
- * Participer à la diversification des cultivars dans l'espace, afin de minimiser les risques phytosanitaires. Pour les surfaces d'un seul tenant supérieures à 2 hectares, une diversité clonale devrait être recherchée en :
 - privilégiant le mélange de cultivars par bloc d'au moins un hectare (et non pied à pied) lorsque la surface de la parcelle le permet ;
 - favorisant la concertation locale entre planteurs, même dans les secteurs très morcelés, pour que, dans la mesure où les conditions de station le permettent, tous ne plantent pas le même cultivar.
- * Protéger contre les dégâts de gibier est souvent indispensable.
- * Réaliser dès les premières années, des tailles de formation et élagages pour obtenir des grumes de qualité.
- * Entretenir régulièrement et soigneusement, autour des plants, mais aussi dans les interlignes pour assurer une croissance régulière et soutenue des individus. Contrôler la végétation de l'interligne sans vouloir l'éradiquer pour conserver la richesse biologique des stations de vallées.
- * Maîtriser la pratique des entretiens mécanisés et l'exploitation pour minimiser les dégâts dus aux engins sur les sols. Préférer pour ce faire les périodes sèches ou de gel.

...POUR UNE GESTION DURABLE

EVOLUTIONS POSSIBLES





La forêt et l'environnement

SYLVICULTURE ET MILIEUX REMARQUABLES

Les milieux dit remarquables sont ceux qui présentent une plus forte richesse biologique (1). Ils sont relativement réduits en surface et quelquefois, seul l'oeil du spécialiste peut les déceler. Ce sont :

- les mares forestières,
- les ruisseaux et rivières,
- les forêts alluviales,
- les zones humides et les tourbières,
- les pelouses et les landes,
- les lisières forestières.

Ils sont souvent peu propices à la production forestière directe. Il est souhaitable d'en respecter les équilibres et éviter autant que possible le franchissement des zones humides (cours d'eau, mares, tourbières) pour sauvegarder leur faune et leur flore.

Il conviendra, néanmoins, de maintenir en bon état les réseaux d'assainissement existants par curage.

SYLVICULTURE ET DIVERSITÉ VÉGÉTALE

Les mélanges d'essences sont spontanés en forêt. Un choix attentif en sylviculture permettra de favoriser des essences variées.

La végétation «non productive de bois» joue de multiples rôles en matière d'équilibre et de richesse biologique. Elle est donc l'alliée du forestier, même pendant la phase de reboisement où il est plus favorable de la maîtriser que de l'éradiquer.

Dans cette fiche sont évoquées un certain nombre d'idées qui peuvent alimenter et compléter la réflexion préalablement à l'action de sylviculture. La prise en compte de ces éléments peut parfois générer des surcoûts d'exploitation qu'il faut bien apprécier.

Des contreparties financières peuvent être envisagées pour compenser ces surcoûts.

(1) Les listes des milieux remarquables répertoriés (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000...) sont consultables sur le site internet de la DIREN (www.champagne-ardenne.environnement.gouv.fr)

SYLVICULTURE ET CHASSE

Les bois et taillis offrent un biotope parmi les plus favorables à la grande faune et au petit gibier. Les coupes d'éclaircie favorisent le développement de la végétation au sol et augmentent ainsi la richesse alimentaire disponible. Le maintien d'une mosaïque de peuplements et d'essences variées, offre des espaces de remise et de quiétude du gibier.

Une attention particulière sera également portée au rétablissement ou au maintien d'un équilibre entre forêt et gibier.



SYLVICULTURE ET PETITE FAUNE



Comme pour le gibier, la diversité d'âges et d'essences dans les bois et forêts est très favorable à la petite faune.

Les effets de lisières sont généralement très appréciés des oiseaux et des chauves-souris.

L'équilibre naturel entre insectes utiles et «ravageurs» est favorisé par la diversité des peuplements et des opérations sylvicoles.

Le maintien de quelques bois morts sur pied et au sol est bénéfique à la richesse en insectes du milieu forestier.

SYLVICULTURE ET PAYSAGE

Le paysage n'est pas immuable, il évolue au gré des activités de l'homme.

Une opération sylvicole peut le modifier mais en même temps recréer de nouveaux horizons pour l'avenir.

L'essentiel est d'avoir conscience des conséquences paysagères, quelques adaptations sont parfois possibles pour «adoucir» les contours d'une coupe ou d'un boisement.



Glossaire

- ◆ **Accompagnement (ou bourrage) :** Végétation ligneuse introduite ou laissée autour d'une tige avec l'objectif de gagner celle-ci. N'ayant pas de but propre de production, elle sera rabattue pour ne pas gêner le plant par la suite.
- ◆ **Amélioration (coupe d') :** Toute coupe qui vise à la meilleure venue et à la croissance des peuplements par élimination des arbres de moindre valeur.
- ◆ **Arbres d'avenir ou arbres objectifs :** Arbres sélectionnés pour leur qualité et leur vigueur sur lesquels les sylviculteurs concentrent les travaux d'amélioration.
- ◆ **Balivage :** Opération qui consiste, dans un peuplement forestier (taillis simple ou taillis sous futaie), à choisir et à désigner un nombre suffisant (en fonction de l'objectif souhaité) de baliveaux de bonne qualité pour assurer l'avenir du peuplement.
- ◆ **Baliveau :** Jeune arbre issu de semis (franc-pied), ou à défaut de rejet, si possible affranchi ou sur le point de l'être. Il a l'âge du taillis qui l'entoure et présente des caractéristiques de forme et de vigueur qui laissent présager la production de bois d'œuvre de qualité.
- ◆ **Bois d'industrie :** Bois de petite dimension, inutilisable en bois d'œuvre, destiné à une utilisation industrielle : pâte à papier, panneaux, poteaux, bois de mine.
- ◆ **Brosse de semis :** Etendue de semis équiennes, denses et drus. On dit aussi *semis en brosse*.
- ◆ **Catalogue (de stations) :** Document présentant l'inventaire de tous les types de stations forestières présents dans une région naturelle et leur description précise ainsi que des critères simples pour les reconnaître sur le terrain.
- ◆ **Cépée :** Ensemble des rejets d'une même souche.
- ◆ **Cloisonnement :** Accès ouvert dans le peuplement en vue de la réalisation des soins culturaux (cloisonnement sylvicoles ou culturaux) et la vidange des bois (cloisonnement d'exploitation).
En concentrant le passage des engins de débardage sur les seuls cloisonnements on évite un tassement généralisé du sol sur l'ensemble de la parcelle.
- ◆ **Clone :** Groupe d'individus génétiquement identiques, obtenus par multiplication végétative d'un seul individu d'origine.
- ◆ **Conversion :** Ensemble des opérations sylvicoles permettant de changer de mode de régénération et de sorte de peuplement. *Exemple :* passage du taillis ou du taillis sous futaie à la futaie.
- ◆ **Coupe d'ensemencement :** Coupe ayant pour but de provoquer la mise à fruit des arbres et de donner de la lumière au sol de façon à permettre l'installation des semis (début de la régénération).
- ◆ **Cultivar :** Clone d'une espèce végétale cultivée.
- ◆ **Dégagement :** Opération culturale ayant pour but de supprimer ou d'affaiblir toute végétation susceptible de gêner le développement de semis et/ou de jeunes plants (végétation adventice, rejets de souche, morts-bois...).
- ◆ **Dépressage :** Eclaircie de semis et/ou rejets en densité trop forte sans récupération d'aucun produit commercialisable.
- ◆ **Détourage :** Forme d'éclaircie prélevant les tiges gênant les houppiers des arbres d'avenir repérés.
- ◆ **Drageon :** Rejet issu d'un bourgeon développé sur une racine.
- ◆ **Éclaircie :** Réduction de la densité d'un peuplement non arrivé à maturité en vue d'améliorer la croissance et la forme des arbres restants.
 - **Eclaircie sélective :** Enlèvement d'arbres choisis au profit des plus beaux.
 - **Eclaircie systématique :** Enlèvement d'une ligne sur x lignes.
- ◆ **Élagage artificiel :** Opération consistant à couper les branches le long du tronc dans le but de produire le maximum de bois sans noeuds. A ne pas confondre avec la taille de formation.
- ◆ **Enrichissement :** Plantation de trouées plus ou moins grandes permettant d'augmenter dans un peuplement forestier donné, l'importance des essences les mieux adaptées aux objectifs poursuivis.
- ◆ **Entretien :** Ensemble des travaux à effectuer dans une plantation ou régénération naturelle (dégagements, dépressage, taille, élagage,...).
- ◆ **Essence :** Désigne l'ensemble des arbres ayant des caractéristiques anatomiques de structure du bois (forme et groupement des cellules) identiques. Ils appartiennent à une même espèce botanique.
 - **Essences nobles :** Chênes sessile et pédonculé, hêtre.
 - **Essences précieuses :** Chêne rouge, érables plane et sycomore, frêne, merisier, alisier, noyer, cormier.
 - **Essences secondaires :** Autres essences constituant le peuplement.

- ◆ **Étage (d'un peuplement)** : Ensemble des arbres dont les houppiers constituent une strate nettement distincte de l'ensemble des houppiers des autres arbres.
 - **Étage dominant** : Ensemble des cimes des arbres situées au niveau le plus élevé et donc en pleine lumière.
 - **Étage dominé** : Ensemble des cimes des arbres plus ou moins dominées par celles des arbres de l'étage dominant.
- ◆ **Feuillu** : Arbre non résineux à feuilles larges et molles, le plus souvent caduques.
- ◆ **Franc-pied** : Tige issue de semence (et non de rejet).
- ◆ **Houppier** : Ensemble des ramifications de l'arbre.
- ◆ **Milieu** : Ensemble des conditions écologiques, topographiques et climatiques locales.
- ◆ **Parterre de coupe** : Sol de la partie exploitée d'un bois.
- ◆ **Plançon** : Plant de peuplier coupé au collet en biseau et totalement ébranché avant la mise en terre (correspond à une très grande bouture).
- ◆ **Phytocide** : Produit chimique employé pour éliminer ou contrôler les végétaux indésirables.
- ◆ **Provenance** : Lieu où se trouve le peuplement naturel ou artificiel où les graines ont été récoltées. Par extension, désigne aussi le lot de graines.
- ◆ **Potentialité (d'une station)** : Ensemble des ressources possibles d'une station (profondeur, structure et texture du sol, quantité et qualité des éléments minéraux, ressources en eau, etc).
- ◆ **Reboisement** : Ensemble d'opérations sylvicoles recréant sur une surface forestière donnée un nouvel état boisé.
- ◆ **Régénération** : Remplacement d'une génération par une autre obtenue par reproduction sexuée.
 - **Régénération naturelle** : Renouvellement du peuplement à partir d'un semis naturel.
 - **Régénération artificielle** : Renouvellement du peuplement à partir de plants ou de semis mécaniques.
- ◆ **Région naturelle (ou Région IFN)** : L'Inventaire Forestier National a divisé la France en 309 régions naturelles d'importance variable qui présentent des caractéristiques homogènes quant à leur aptitude sylvicole.
- ◆ **Rejet** : Tige issue d'un bourgeon qui s'est développé sur une souche.
- ◆ **Rémanents** : Résidus laissés sur place (branches, houppier, tiges...) après l'exécution d'une coupe ou d'une intervention sylvicole (dépressage, ...).
- ◆ **Réserve** : Arbre désigné pour rester sur pied lors de la coupe du reste du peuplement. Par extension, ensemble des arbres restant après une coupe dans un mélange taillis-futaie.
- ◆ **Résineux** : Nom générique désignant les arbres producteurs de résine. Nom donné par extension aux conifères.
- ◆ **Ripisylve** : Forêts naturelles riveraines de cours d'eau.
- ◆ **Rotation** : Intervalle de temps entre deux passages en coupes de même nature sur une même parcelle.
- ◆ **Semis** : Très jeune arbre provenant de la germination d'une graine. Premier stade du développement d'une futaie régulière.
- ◆ **Souche** : Ce qui reste en terre de l'arbre après exploitation.
- ◆ **Sous-étage** : Ensemble des arbres et arbustes dominés dans le peuplement.
- ◆ **Station** : Etendue de terrain de superficie variable caractérisée par un ensemble de conditions écologiques homogènes. Ces conditions s'expriment à travers le sol et la végétation.
- ◆ **Surface terrière** : Somme des surfaces des sections à 1,3 m des troncs d'arbres, s'exprime en m². Elle caractérise la richesse d'un peuplement.
- ◆ **Taille de formation** : Opération consistant à éliminer à la cime certaines branches mal placées ou à éviter la formation de fourches.
N.B. : Ne pas confondre avec l'élagage.
- ◆ **Traitement** : Ensemble des opérations destinées à diriger l'évolution d'un peuplement forestier (ex : traitement en futaie régulière).
- ◆ **Transformation** : Substitution à un taillis, taillis sous futaie ou futaie feuillue d'une futaie constituée d'espèces dominantes différentes, obtenues par régénération artificielle.
N.B. : Ne pas confondre avec conversion.
- ◆ **Trouée** : Petite surface dépourvue d'arbres.

CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES DECLARATION D'ADHESION

Je soussigné(e),

Nom : Prénoms :

Adresse :

..... ☎

agissant en qualité de :

propriétaire. nu-propriétaire. usufruitier.

représentant d'une indivision ou d'une personne morale :

.....
(nom ou raison sociale)

.....
(adresse)

Propriétaire des parcelles figurant dans le tableau au verso pour une surface totale de

Déclare :

- connaître les limites de mes parcelles boisées et leurs peuplements.
- avoir pris connaissance des coupes et travaux préconisés dans les fiches du C.B.P.S. les concernant.
- avoir conscience des différents rôles de la forêt et avoir pris note des recommandations relatives aux milieux remarquables, aux paysages et à la diversité faunistique et floristique.

Et adhère aux principes du code de bonnes pratiques sylvicoles proposé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne. Ainsi, j'appliquerai à mes parcelles boisées, pour une période de 10 ans, les principes de sylviculture et de gestion énoncés. Dans la mesure du possible, je suivrai les pratiques recommandées.

Fait à, le

Signature(s)

Joindre obligatoirement : - un extrait de carte au 25 000^{ème} avec localisation des parcelles (le C.R.P.F. peut vous fournir le fond de carte de la commune sur simple demande).
- un extrait du plan cadastral des parcelles (où vous pouvez éventuellement localiser les grands types de peuplements en mentionnant les principales essences).

Gérant d'une société ou d'un groupement forestier, joindre une copie de l'article des statuts l'habilitant à prendre l'engagement ou à défaut un extrait d'assemblée générale

En cas d'indivision ou de démembrement du droit de propriété joindre un mandat des indivisaires ou signature conjointe de l'ensemble des propriétaires ci dessus.

